Quimper, la réforme judiciaire s'invite à l'audience solennelle de rentrée

La réforme de la carte judiciaire s'est invitée sur fond d'inquiétudes à l'audience solennelle de la juridiction de Quimper, le 22 janvier. Brest et Quimper ont pour l'heure chacune leur tribunal de grande instance (TGI). La donne pourrait changer avec la réforme engagée par le ministère de la Justice qui prévoit entre autres modifications, la création d'un seul TGI par département.

Manque de moyens

Fabienne CLEMENT, la présidente du TGI

« La réalité au sein de la cité judiciaire de Quimper, c'est aussi le manque de moyens. Cette question-là devient une rengaine », a déploré Fabienne CLEMENT, la présidente du TGI. Elle a ainsi rappelé que ni le poste de président du tribunal d'instance ni le second poste de juges des enfants n'étaient pourvus. « « Une vacance de postes à la chaîne qui crée un sentiment d'insécurité et d'insatisfaction du citoyen ».

Des postes non pourvus

Thierry LESCOUARC'H Procureur de la République et la Procureure adjointe Brigitte CHEVRET

Même constat de la part de Le procureur de la République a noté « l'insuffisance et l'instabilité des effectifs. « Nous sommes en attente de précisions de cette réforme car des inquiétudes se font jour. Les effectifs des magistrats et des greffes sont insuffisants »». Le parquet dispose de cinq magistrats pour sept postes.

« Le barreau a déjà exprimé ses inquiétudes. Celles-ci ne sont pas liées à la préservation d'une chasse gardée mais motivées par l'intérêt des citoyens et des justiciables », a insisté Nicolas JOSSELIN, le bâtonnier de Quimper. Le barreau est mobilisé depuis décembre. Son représentant en a aussi profité pour fustiger « l'absence de concertation des avocats » sur le projet de réforme. Nicolas JOSSELIN a rappelé la crainte d'assister à « un détricotage des juridictions de première instance avec la création de sous-tribunaux judiciaires. Ce serait alors une première étape avant la diminution des compétences. » Les avocats insistent sur « l'impérieuse nécessité » de conserver deux TGI.de pleines compétence dans le Finistère.

Nicolas JOSSELIN, bâtonnier de Quimper

Quelques chiffres

Le palais de justice compte 62 fonctionnaires : 48 au TGI et 14 au tribunal d'instance (TI). Les jugements correctionnels représentent 33 % de l'activité pénale (1 389, stables) ; 20 859 plaintes (en baisse) ; 74 dossiers en cours à l'instruction ; la cour d'assises a rendu 14 arrêts pénaux (stables) et le tribunal pour enfants 130 jugements (en baisse).

Plus d'informations :

https://actu.fr/bretagne/quimper_29232/quimper-veut-conserver-tribunal-grande-instance_15167451.html